

ECHO DES NOUES



Dans ce numéro :

* Le mot du Maire	1
* Noël	2
* Rétrospectives 2021	2
* ANC	2
* Urbanisme	3
* Démarches	3
* Vœux	3
* Informations diverses	4

Le mot du Maire

Chères Langessoises,
Chers Langessois,

En ces ultimes moments de l'année, malgré la pandémie de covid-19 qui bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans, je vous souhaite le meilleur, entouré des vôtres. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain.

La situation sanitaire nous a contraint, encore cette année, à ne pouvoir organiser, à ma plus grande déception, notre goûter intergénérationnel. Malgré tout, nos aînés et nos enfants n'ont pas été oubliés.

En termes de travaux durant l'année écoulée, grâce au soutien du Département et de l'Etat, nous avons pu atteindre notre objectif : finaliser la couverture du risque incendie sur le territoire communal. Notre photocopieur, devenu très coûteux en frais de maintenance, a été remplacé.

Pour 2022, nous projetons la création d'un site cinéraire dans le cimetière, l'acquisition d'un défibrillateur extérieur entièrement automatique et la mise en place de l'adressage complet de la commune ce qui implique la dénomination de l'ensemble des voies et la numérotation de tous les locaux situés sur ces rues. Ces projets ne seront possibles que si nous obtenons des subventions pour nous aider à les financer.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) programme une campagne de contrôle des systèmes d'assainissement sur Langesse en 2022. En cas de problème constaté sur une installation, il sera demandé au propriétaire d'effectuer des travaux de mise en conformité. Ces travaux peuvent être en partie soutenus financièrement par la Communauté des Communes Giennoises. Je vous invite à vous rapprocher de la mairie pour obtenir les informations nécessaires.

En 2017, notre village avait été distingué du label « Cœur de village fleuri du Loiret ». Sans l'attachement que vous portez à votre cadre de vie, grâce à votre investissement, notre commune n'aurait pu se détacher et séduire la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL) qui lui a décerné le label « Village fleuri du Loiret ». C'est une belle récompense qu'il nous faut sauvegarder ! Pour cela, je sais pouvoir compter sur l'intérêt que vous portez à notre joyau de verdure.

2022 sera une année riche sur le plan politique pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives. Ces événements vont rythmer les prochains mois.

Continuer à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une belle et heureuse année 2022.

Bien à vous.

Le Maire,
Nadège CORCELLE





Arbre de Noël

La dégradation de la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser le traditionnel goûter de Noël réunissant les enfants du village et les bénéficiaires du colis de fin d'année.

Toutefois, comme l'an passé, Madame le Maire s'est chargée de remettre colis et cadeaux.

Rétrospective des réalisations en 2021



Grâce au soutien financier du Conseil Départemental, les opérations suivantes ont été réalisées :

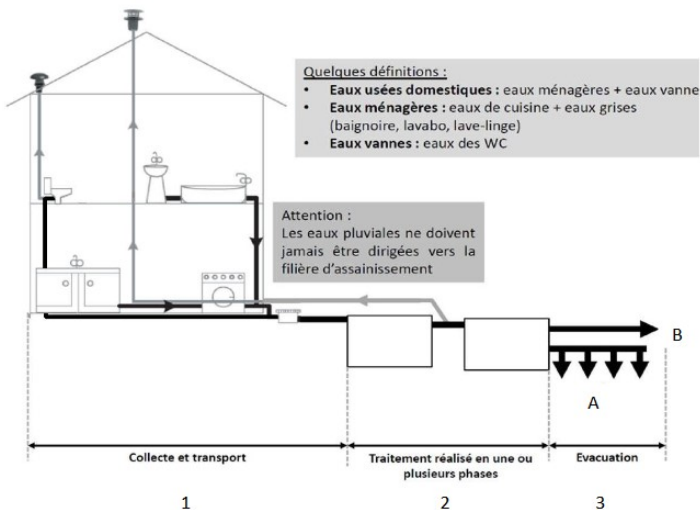
- ♦ **Création de deux réserves incendie,**
- ♦ **Achat d'un photocopieur**



Changement du panneau à la sortie du village

Dispositifs d'Assainissement Non Collectif

Le contrôle initial des installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques de chaque habitation sur le territoire de la commune réalisé en 2015 a permis d'identifier les différents types d'assainissement individuel dans la base de données du SPANC de la Communauté des Communes Giennoises, de relever ses caractéristiques, son état d'entretien, son bon fonctionnement et ainsi de permettre un classement de priorité de réhabilitation (P1 à P3).



Un avis est donné sur le dispositif, éventuellement assorti d'une injonction de réaliser des travaux correctifs dans un délai de 1 à 4 ans.

L'objectif prioritaire est de prévenir tout risque sanitaire, il est aussi de limiter l'impact sur l'environnement et de participer ainsi à l'effort de protection de la ressource en eau.

Aussi, les installations contrôlées en 2015 classées P1, P2 et P3, non conformes aux normes, feront l'objet d'une nouvelle campagne de vérification de fonctionnement par le SPANC en 2022.

Urbanisme - Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme



Vous projetez de construire un abri de jardin, une maison, une piscine, de remplacer vos fenêtres et volets, d'édifier votre clôture...

A compter du 1^{er} janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi ELAN, le dépôt de votre dossier d'autorisation d'urbanisme se fera par voie électronique sur le Guichet Numérique (GNAU) que la commune met en place.



Bien que le dépôt sous format papier de votre dossier soit toujours possible, un téléservice gratuit est à votre disposition, vous permettant de déposer votre dossier, depuis chez vous, à tout moment, sur un site dédié depuis lequel vous accéderez au suivi de son instruction en temps réel, vous évitant ainsi des déplacements en mairie, des contraintes d'horaires et des photocopies.

QUELS AVANTAGES ?

LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS

Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24



Facilite les démarches
(assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)



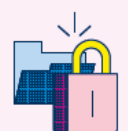
Permet le zéro papier



Gagne du temps
lors du dépôt de dossier



Optimise la gestion des demandes d'urbanisme



Sécurise les informations



Améliore la qualité des services publics

Vous venez vous installer à Langesse, soyez les bienvenus !

N'oubliez pas d'effectuer les démarches suivantes :

- ⇒ Abonnement au syndicat des eaux de Boismorand-Les Choux-Langesse pour l'alimentation en eau potable de votre habitation / Renseignements au 02 38 31 86 47 ou par mail : syndicatdeseauxblcl@orange.fr
- ⇒ Inscription sur la liste électorale si vous le souhaitez
- ⇒ Faites connaître votre nouvelle adresse : banques, assurances, impôts, CPAM etc...
- ⇒ Demandez à la Poste le transfert de votre courrier et éventuellement, de votre ligne téléphonique
- ⇒ Faites modifier votre adresse sur votre carte grise www.loiret.gouv.fr

Liste non exhaustive



Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau : SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

syndicatdeseauxblcl@orange.fr

Dépannage ERDF 24h/24 : Numéro Azur : 08 10 33 30 45

Informations diverses

• ELECTIONS

- L'élection du président de la République aura lieu le **10 avril** (1^{er} tour) et le **24 avril 2022** (second tour)
- Les élections législatives se dérouleront les **12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral). Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.

Pensez à vous inscrire !



• SMICTOM DE GIEN

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

VENDREDI 17 JUIN 2022 ; s'inscrire en Mairie 8 jours avant.

DECHETERIE :

Depuis le 1^{er} octobre 2021, l'accès aux déchèteries est possible sur présentation d'un justificatif de domicile. Liste des pièces (*non exhaustives*) acceptées : carte grise, attestation d'assurance (*habitation et véhicule*), facture de téléphone (*fixe ou mobile*), facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer ou titre de propriété, facture d'eau, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation ...



DECHETS MENAGERS :

La collecte a lieu 1 fois par semaine, le MERCREDI MATIN



COMPOSTEURS :

Le SMICTOM du Giennois propose gracieusement des composteurs individuels destinés aux usagers du territoire, disposant d'un jardin.

Comment obtenir un composteur ?

Inscription en ligne : <https://www.smictom-gien.com/les-composter/>

Ou, si vous préférez, vous pouvez vous inscrire en Mairie.

Attendre d'être recontacté afin de confirmer le RDV
(La distribution débutera en 2022).

Le jour J, apporter un justificatif de domicile de moins de trois mois et un stylo ; sur place une convention de mise à disposition sera à remplir en 2 exemplaires.

Où installer le composteur :

Installez le composteur sur un terrain plat, au contact de l'herbe/terre. Préférez un endroit légèrement ombragé et abrité du vent.

CE QUI SE COMPOSTE



ÉPLUCHURES ET
DÉCHETS DE FRUITS
(AGRUMES ÉCALÉS, LÉGUMES ABIMÉS
EN MORCEAUX, NOYAUX
DE FRUITS)



MARC DE CAFÉ, THÉ,
y compris filtres
et sachets en papier



RESTES DE REPAS,
avec pain et croûtes
de fromage
(sauf viandes et poissons)



OS, COQUILLES
D'ŒUFS, DE NOIX,
D'ARACHIDES,
DE MOULES



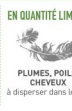
PLANTES,
morceaux de 10 cm,
émettez les mottes



DÉCHETS VERTS
(gazon, mauvaises herbes,
taillis de bois, feuilles,
anglaises)
Pensez à les utiliser en paillage
au potager, au pied des fleurs
et en bûches ou empilées les
un sur les autres



MOUCHOIRS
ET "ESSUIE-TOUT",
défilés les papiers
imprimés



PLUMES, POILS,
CHEVEUX
à disperser dans le bac

EN QUANTITÉ LIMITÉE

Le saviez-vous ?
Découper, fragmenter les déchets,
c'est gagner plusieurs semaines
dans le processus de décomposition.